

Zeitschrift: Archiv für schweizerische Geschichte
Band: 17 (1871)

Artikel: Coup-d'œil général sur l'histoire militaire des Suisses au service étranger
Autor: Steiger, Rodolphe de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-16570>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I.

COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL

SUR

L'HISTOIRE MILITAIRE DES SUISSES

AU SERVICE ETRANGER

par

Rodolphe de Steiger,
ancien officier au service de Naples.

Lu à la réunion de la Société générale d'histoire suisse, à Neuchâtel
le 1. Septembre 1869.

Monsieur le Président et Messieurs !

Si je sors un moment de mon obscurité, c'est pour tâcher de vous intéresser à un travail que j'ai entrepisé, il y a 27 ans, et dont je n'ai publié jusqu'ici que quelques fragments.

Il s'agit de l'histoire militaire des Suisses au service étranger.

Ayant eu d'abord l'intention de continuer jusqu'à nos jours celle écrite jusqu'en 1787 par M. May de Romainmôtier, j'ai fini par la trouver superficielle, incomplète, inexacte, et l'idée m'est venue de la refaire elle-même, et d'écrire le tout avec le plus d'impartialité possible.

D'après le plan que j'ai adopté, j'écris l'histoire générale de chaque service pour donner une idée du rôle qu'y ont joué les troupes suisses ; je la fais suivre de la monographie de chaque corps avec un registre de tous les officiers qui en ont fait partie, puis de la biographie des officiers-généraux, enfin de notes plus ou moins étendues sur les officiers d'autres grades, qui ont appartenu ou appartenaient encore à l'armée nationale.

Or, les troupes suisses ont été soit accordées par leur patrie ou capitulées, soit enrôlées sous main et malgré les autorités, soit enfin tolérées ou fournies tacitement. Elles ont, dans le

4 Coup-D'œil général sur l'histoire militaire des principes, été levées pour faire la guerre, et quand elles sont devenues permanentes, c'est-à-dire vers la fin du XVI^e siècle, il en est bien peu qui n'aient pas fait campagne.

En somme, elles ont servi 43 causes ou puissances étrangères.

Les levées primitives ont atteint parfois la force des anciennes armées et se sont composées de bandes ou enseignes de 300 à 500 hommes. Les unes et les autres ont plus tard fait place à des régiments et à des compagnies, qui ont ensuite formé des bataillons. Nous rencontrons aussi des batteries en dehors de l'artillerie attachée à plusieurs régiments en France, en Hollande, en Piémont et à Naples, enfin fort peu de cavalerie.

La force des régiments a varié de 1000 à 6000 hommes, celle des bataillons est généralement allée jusqu'à 1000, celle des compagnies est descendue de 300 à 100 et même plus bas. Cela nous dispense de donner aujourd'hui la force de tous les corps, dénomination sommaire que nous donnerons à la totalité des levées, des régiments, des bataillons, des compagnies et des batteries isolés.

Pour vous mettre à même, Messieurs, d'embrasser l'ensemble de ce travail, je vais vous donner le résumé de tous ces corps en faisant suivre chaque service dans l'ordre de son ancienneté et en évitant tout ce qui pourrait lasser l'attention d'un auditoire qui n'est pas exclusivement militaire.

Le premier service qui se présente est celui de Milan. Il date déjà de 1373, conséquemment de deux ans avant l'invasion des bandes de Coucy en Suisse. A cette époque, les frères Galeaz et Bernabo Visconti, seigneurs de cette ville, obtinrent de plusieurs Cantons une levée pour faire la guerre à Grégoire XI et à Nicolas d'Este, marquis de Ferrare.

Louis Sforza, dit le Maure, duc de Milan, en enrôla trois autres, mais sous main, pour les opposer aux Français en 1495, 1499 et 1500. En 1513, Maximilien, son fils et successeur, s'entourait d'une garde suisse et obtenait une nouvelle levée, qui lui conserva son Etat par la victoire de Novarre. Puis vient

celle de 1515, à laquelle ont appartenu les géants de Marignan. De 1531 à 1532, des volontaires suivirent encore François, le dernier prince de cette dynastie, devant le château de Musso.

Ce premier service a déjà vu l'infanterie suisse à l'apogée de sa gloire et il est le seul connu au XIV^e siècle.

600 volontaires suivirent un moment Sigismond I^r, empereur d'Allemagne, dans son expédition d'Italie en 1413.

En 1450, la ville de Nuremberg licenciait un corps suisse qui paraît avoir été la première infanterie uniformément habillée en Allemagne. C'est aussi la première république qu'ait servie notre nation.

En 1462, Frédéric I^r, Electeur Palatin du Rhin, employait des volontaires contre l'évêque de Metz, le margrave de Baden et le comte de Wurtemberg. De 1656 à 1685, un de ses successeurs, Charles-Louis, posséda une garde suisse.

La levée illicite qui, en 1465, combattit Louis XI à Montléry pour le compte du duc Jean de Calabre, fils du roi René d'Anjou, fut, au dire de Comines, la première troupe suisse qu'on ait vue en France. Dans la même année, un corps franc également suisse, levé par le margrave Rodolphe de Hochberg, dans le comté de Neuchâtel, était à la solde de Charles, comte de Charolais, qui, devenu le dernier duc de Bourgogne, attira, en 1471, à son service la première levée illicite qu'on ait rappelée, quoique en vain, en la menaçant de la mort civile. Attaquée par la France, en 1477, après la mort de ce prince, la Bourgogne fut assistée à force de sympathie, par une seconde, qu'à dater du mariage de la duchesse Marie avec l'archiduc Maximilien, nous avons cru devoir compter comme servant la Maison d'Autriche.

La Maison de Savoie, ducale depuis 1497, royale depuis 1713, eut en 1470, 1487 et 1515, trois levées, dont la première fut rappelée comme illicite. Elle forma une compagnie de gardes suisses en 1577 et à partir de 1582, elle leva successivement 25 régiments, 2 bataillons et une compagnie franche. Il y aura bien eu des compagnies neuchâteloises à ce service, puisqu'il s'y est trouvé un régiment Du Pasquier. Ces corps ont pris

6 Coup-d'œil générale sur l'histoire militaire des

part aux guerres de leur époque, entre autres à celles des deux successions d'Espagne et d'Autriche, à celle de la Pragmatique-Sanction, et à celles de la république française. Le régiment Schmidt passa aux Anglais en 1794; les six autres, savoir ceux de Bellmont, d'Ernst, de Belly, de Bachmann, de Zimmermann et de Peyer-im Hoff, ainsi que la garde suisse, furent incorporés dans l'armée française, à la fin de 1798.

De 1814 à 1832, cette dernière compagnie existera de nouveau, tandis qu'un nouveau régiment, celui de Christ, formé en même temps, ne dura qu'un an.

Le service du Piémont a eu sa popularité et a été une bonne école, qui a fourni bon nombre d'excellents officiers. La Suisse lui a donné 3 levées, dont une illicite, 26 régiments, 2 bataillons, 3 compagnies isolées : 34 corps en tout.

Le service de Rome a été le plus long et est le seul qui subsiste encore, après avoir duré déjà près de 400 ans.

Sixte IV doit avoir eu une garde suisse dès 1471. À la fin de 1499 et en 1500, César Borgia se procura deux levées illicites pour le service de son père Alexandre VI. Jules II obtint en 1505 la garde suisse, qui, d'abord zuricoise, fut massacrée lors du sac de Rome en 1527, au moment même où Zurich venait d'embrasser la Réformation. Rétablie en 1548 et devenue lucernoise, elle a continué jusqu'à nos jours, sauf trois interruptions, de 1799 à 1801, de 1809 à 1814, de 1848 à 1849. Chose curieuse, elle a donné 12 hommes à la garde de Marc-Antoine Colonna, qui commandait la flotte du pape à la bataille de Lépante. Le même pontife obtint en 1510 la levée qui ne put dépasser Chiasso; en 1511, celle qui fit l'expédition de Varese et de Galeran; en 1512, celle qui reconquit le Milanais pour Maximilien Sforza. Il a payé les deux dernières en commun avec Venise.

En 1517, Léon X employait contre le duc d'Urbin une levée illicite, d'où l'évêque de Trévise, pacificateur de Ravenne, tira momentanément une garde suisse pour sa propre personne. Il eut encore trois levées, en 1521, dont une également illicite; Clément VII et Paul IV, deux autres, en 1526 et 1557. Enfin,

Sixte-Quint en mettait une dernière à la disposition de la Ligue en France, en 1591.

Les légats de Ravenne, de Bologne¹⁾ et de Ferrare eurent aussi chacun une garde suisse, à dater de 1536, 1550 et 1660. Toutes trois furent dissoutes en 1796. Le pro-légat d'Avignon eut la sienne de 1573 à 1790.

En 1832, Grégoire XVI leva deux régiments d'infanterie et une batterie d'artillerie. Ces troupes, qualifiées de troupes étrangères, quoique essentiellement composées de Suisses, firent la campagne de Vénétie en 1848 et combattirent à Vicence; elles furent licenciées l'année suivante par la république romaine; un certain nombre d'hommes des régiments et toute la batterie servirent à la défense de Rome et à celle d'Ancone, tandis qu'une compagnie, restée fidèle, rentra de Modène dans les Etats de l'Eglise avec la division autrichienne de Wimpffen.

De retour dans sa capitale, Pie IX réorganisa pourtant l'artillerie suisse et forma, en 1852, deux nouveaux régiments pareils aux précédents. En 1860, il leur ajouta ou puise dans leurs rangs un bataillon de carabiniers et la moitié d'un escadron de chevau-légers, la seule cavalerie suisse que nous ayons trouvée jusqu'ici au service étranger. De toutes ces troupes qui combattirent soit à Castelfidardo, soit de nouveau à Ancone, les carabiniers seuls subsistent encore et forment un régiment depuis la journée de Mentana en 1867.

Le service de Rome durera autant que la papauté et, à moins de circonstances bien difficiles à prévoir, le service étranger finira avec elle, si toutefois elle finit. La Suisse lui a fourni 14 levées dont 4 illicites, 5 régiments, 7 compagnies, 1 batterie et un demi-escadron.

Passons maintenant au service de France, le plus long après le précédent, puisqu'il a duré plus de 300 ans. C'est en même

1) Suivant de nouveaux renseignements, la garde du légat de Bologne daterait déjà de 1422, ce qui donnerait au service de Rome une durée de près de 440 ans.

8 Coup-d'œil général sur l'histoire militaire des

temps le plus intéressant et le mieux connu de tous. La première levée y date de 1471 et fut traitée comme illicite à l'instar de celle que lui opposa alors Charles-le-Téméraire. D'autres semblables aidèrent à attaquer, puis à maintenir la Bourgogne, de 1477 à 1493. C'est de l'une d'elles que Louis XI tira en 1481, mais momentanément, la garde du dauphin.

La couronne de France employa 23 autres levées également illicites de 1491 à 1537, et, dans celle de 1495, Charles VIII puissa la compagnie des Cent-Suisses qui fut le premier corps suisse permanent à ce service et ne fut dissoute que le 16 mars 1792.

De 1480 à 1554, la Suisse accorda en outre 22 levées qui, comme les précédentes, combattirent en France ou en Italie. Mais celle de 1549 avait déjà été divisée en deux régiments auxquels succédèrent 97 corps ainsi nommés dont, chose curieuse, celui de marine (Karrer, puis Hallwyl) qu'on employa aux colonies de 1719 à 1763; de plus 87 compagnies franches ou isolées. Parmi ces troupes qui prirent plus ou moins part aux guerres de leur époque, nous trouvons comme corps neuchâtelois le régiment de Guy et plusieurs compagnies isolées ou faisant partie d'autres régiments. De ces 99 régiments, 12 étaient devenus permanents. En 1792 les débris de celui des gardes suisses, massacré en partie à Paris le 10 août, et les onze autres régiments, savoir ceux de Watteville, de Salis-Samade, Sonnenberg, Castella, Vigier, Châteauvieux, Diesbach, Courten, Salis-Marschlins, Steiner, Reinach, furent licenciés par décret du 20. D'eux sont sortis: la compagnie des gardes suisses de l'armée de Condé, qui, tirée par un rapprochement singulier du régiment de Châteauvieux, le seul révolté en 1790, dura jusqu'en 1801; la compagnie Keller, qui, après avoir servi d'abord dans la légion germanique, passa, en 1793, dans l'armée royale en Vendée, et combattit à Vihiers et au pont Minclet; le 1^{er} bataillon franc, qui se distinguait à Jemmapes, devenait en 1793 le 21^e bataillon de chasseurs à pied et était fondu en 1794 dans la 21^e légère; enfin, le 95^e bataillon

provisoire, qui, dissous en Corse, passait sous les drapeaux de Paoli, encore en 1793.

Après avoir été servie par ces deux derniers bataillons, la république française incorpora, à la fin de 1798, 6 régiments suisses et la garde suisse du Piémont à son armée d'Italie. Cinq de ces régiments formèrent deux légions helvétiques qui furent à peu près détruites l'année suivante dans les deux batailles de Vérone et enveloppées dans les capitulations d'Alexandrie et de Mantoue. La garde suisse fonctionna comme gendarmerie jusqu'en 1802.

De même, à la fin de 1798, le Directoire français avait obtenu de la République helvétique 6 demi-brigades qui firent la campagne suivante en Suisse, et furent réduites, en 1800, à trois, dont la première fournit un détachement de 428 hommes, quiaida à sauver du désastre de Trafalgar le vaisseau amiral l'*Algésiras*; la troisième eut un bataillon détruit à St-Domingue et dont il ne revint que sept hommes.

En 1800, le premier consul faisait lever un bataillon dit de garnison ou de réserve du Léman, qu'il destina à garder le St-Bernard, à escorter les convois et à maintenir les communications avec la France; il formait un autre 2 ou 3 compagnies de chasseurs-carabiniers-éclaireurs. Ces deux corps furent licenciés en 1801 et 1804.

En 1803, le gouvernement helvétique cédait à la France ses deux compagnies d'artillerie qu'on réunit en une seule, ainsi que les deux de hussards qu'on versa en 1804 dans le 19^e régiment de chasseurs à cheval.

En 1805, Napoléon I^{er}, devenu empereur, forma des trois demi-brigades citées plus haut, un régiment suisse et en leva trois autres en 1806 et en 1807, en même temps qu'un bataillon valaisan, qui combattit devant Girone et fut fondu, en 1812, dans le 11^e léger français; enfin, le bataillon du prince de Neuchâtel, dont M. Bachelin a écrit l'histoire.

Ces quatre régiments suisses furent employés, le premier en Italie, les trois autres en Espagne et à l'île de Walcheren, tous ensemble en Russie, d'où ils sortirent presque détruits.

10 Coup-d'œil générale sur l'histoire militaire des En 1813 et 1814, ils servirent dans les places d'Allemagne, de Hollande et de France.

En 1814, Louis XVIII les conserva, licencia le bataillon du prince de Neuchâtel et réorganisa les Cent-Suisses qu'il dut congédier pendant les Cent-Jours, au moment où Napoléon, de son côté, licenciait les régiments suisses rappelés par la Diète de Zürich, et formait, de ce qui lui en resta, le fond d'un 2^{me} régiment étranger, qui figura à Ligny et fut déclaré infâme dans son pays.

Louis XVIII rétablit les Cent-Suisses une seconde fois, à la fin de l'année et leva, en 1816, deux régiments de la garde royale et quatre de ligne. Chacun des deux premiers eut un bataillon employé à la campagne de 1823 en Espagne et le premier d'entr'eux se battit à Paris en juillet 1830. Ces sept corps furent licenciés à la suite de cette révolution.

En 1855, Napoléon III décrétait de nouveau la formation d'une seconde légion étrangère composée de Suisses. Mais ses deux régiments d'infanterie et son bataillon de tirailleurs furent réduits, au bout d'un an, à un 1^{er} régiment étranger, qui, avec sa compagnie de tirailleurs, prit part à la campagne de 1857 dans la Grande Kabylie et à celle de 1859 en Italie, puis disparut à son tour, en 1862, dans le seul régiment étranger qui subsiste encore en France.

Le service de cette puissance se trouve ainsi représenté par 47 levées dont 25 illicites, 125 régiments, dont un illicite, 7 bataillons et 97 compagnies isolées. Il a peut-être été de tous le plus brillant et le plus instructif. Nulle part, les Suisses n'ont, à ce que nous croyons, rendu plus de services. Citons seulement la retraite de Meaux, celle de Rossbach, les batailles de Polozk et de la Bérésina. Ils se sont battus 15 fois à Paris et quand ils ont eu le dessous, ce n'a pas été faute de bravoure. Toutefois, le dernier essai de lever des troupes suisses n'a pas réussi et la vivacité du sentiment national en France ne permettra pas de le renouveler.

Passant au service de la Maison de Lorraine, nous trouvons que la levée qui fut victorieuse à Nancy du puissant

ennemi du duc René II et des Suisses, fut la première qui ait été légalement obtenue par l'étranger. Le duc Léopold obtint en 1698 une garde suisse, qui passa, en 1737, en Toscane, avec François-Etienne.

De 1477 à 1516, l'archiduc Maximilien d'Autriche, élu empereur d'Allemagne en 1493, avait employé quatre levées illicites et une tacite en Franche-Comté, aux Pays-Bas et en Italie. Charles-Quint doit en avoir opposé une sixième à l'Union de Smalkalden en 1546.

La compagnie franche Keller, formée en 1620, fit place, en 1626, à un régiment suisse allemand du même nom, que les Suédois détruisirent en 1631 à Würzbourg. De 1691 à 1750, l'Autriche employa successivement 8 régiments, dont plusieurs protestants, soit à la défense des villes forestières, soit en Italie. François-Etienne, grand-duc de Toscane, devenue empereur en 1745, en épousant Marie-Thérèse amena sa garde suisse de Florence à Vienne, où, en 1768, elle paraît avoir été remplacée par les Trabants gardes-du-corps actuels. Enfin, le bataillon franc des chasseurs montagnards, levé en 1814 par le major de Werdt, de Berne, servit en Savoie jusqu'à la paix. Ainsi finit le service de la Maison d'Autriche représenté par 6 levées, presque toutes illicites, 9 régiments, 1 bataillon et deux compagnies isolées. Total 18 corps.

Nous arrivons au service d'Espagne, le service catholique par excellence, puisqu'on n'y toléra pas de troupes protestantes. Il remonte à 1483, d'après une source espagnole; à cette époque, un corps suisse servit de noyau à l'armée de cette puissance. Une source italienne attribue une garde suisse aux vice-rois de Naples. Le fait est que don Raymond de Cardone avait 30 hommes de notre nation dans sa garde à la bataille de Ravenne en 1512. En 1568, des troupes auxiliaires furent envoyées par plusieurs cantons en Bourgogne. En 1592, Alexandre Farnèse, duc de Parme et générale de Philippe II en Flandre, prit à sa solde trois compagnies suisses licenciées par les Ligueurs de France. Mais, depuis 1574, ce roi avait déjà commencé à lever les 43 régiments et les 26 compagnies qui

12 Coup-d'œil générale sur l'histoire militaire des servirent successivement en Italie, en Portugal, en Afrique et dans le royaume même. Des sept régiments existants en 1808, ceux de Reding n° 2 et de Preux passèrent au service de Joseph; formé par ce prince en 1810, le bataillon Frischherz, défendit l'année suivante le pont d'Almaras. Les cinq autres régiments restèrent fidèles à la cause nationale: le régiment suisse aragonais fut fait prisonnier dans Saragosse, celui de Traxler fut enveloppé dans la capitulation de Lerida, ceux de Wimpffen, de Kaiser et de Christen s'éteignirent en 1838, réduits à de faibles cadres. Le nom suisse est resté en honneur en Espagne, dans ce pays qui, depuis 30 ans, a prouvé qu'il pouvait se suffire, militairement parlant. Notre pays lui a fourni 3 levées, 43 régiments, 1 bataillon et 26 compagnies; 73 corps en tout.

Le service des comtes palatins du Rhin a débuté en 1486 par une levée illicite, suivie d'une seconde en 1504. Le comte palatin de Deux-Ponts, Jean Casimir, se procura, sous main, une garde suisse en 1576, et en obtint une autre en 1583, mais pour un an seulement.

Leu attribue, dans le courant du XVI^e siècle, une garde suisse à la ville de Pérouse; une source italienne en dit autant de la république de Bologne et des ducs de Parme. Mais je ne les compte pas, ces données ne s'étant pas confirmées jusqu'ici.

En revanche, Louis XII prêta, en 1500, 7000 Suisses de son armée à la république de Florence pour soumettre Pise. De 1521 à 1522, 1500 volontaires licenciés par le Saint-Siége servirent également la première.

Pour trouver la première trace du service de Venise, il faut remonter jusqu'en 1501. Puis les deux levées de 1508 et de 1509 furent suivies de celles de 1511 et de 1512, que cette république paya de moitié avec Jules II. A une dernière enrôlée en 1521, succédèrent 40 compagnies et 17 régiments, dont les trois derniers furent licenciés en 1719, à la suite de la paix de Passarowitz. La plupart de ces corps ont été opposés aux Turcs en Morée. Enfin, en 1848 et 1849, la compagnie de chasseurs Debrunner a aidé cette république, mo-

mentanément ressuscitée, à défendre sa capitale contre les Autrichiens du feld-maréchal Radetzki.

Ce vieux service de Venise a été en faveur en Suisse, où il était naturel, comme celui de toute république. D'après M. Cérésole, consul suisse à Venise, les archives de cette ville renferment de véritables trésors pour nos recherches encore bien incomplètes. Pour le moment, nous trouvons que la Suisse a donné à cet Etat 6 levées, 17 régiments et 41 compagnies; 64 corps en tout.

En 1502, une levée illicite servait déjà le margrave Casimir de Brandenbourg contre Nuremberg révoltée, et une garde suisse, formée en 1696, par l'électeur Frédéric III, était licenciée en 1713 par le successeur de ce premier roi de Prusse. De 1761 à 1763, Frédéric-le-Grand eut à sa grande école le bataillon franc de Heer, essentiellement composé de Suisses. Le régiment Müller, composé de même en 1786 par Frédéric-Guillaume II, concourrait l'année suivante, avec deux compagnies nouvellement levées, à la création des trois bataillons de la brigade de fusiliers dite de Magdebourg et plus tard de Westphalie, qui paraissent s'être dénationalisés peu à peu et n'ont pas survécu aux désastres de 1806 et 1807. En recouvrant Neuchâtel en 1814, Frédéric-Guillaume III capitula pour un bataillon de tirailleurs dont il augmenta sa garde, et qui, depuis 1848, est devenu tout à fait prussien. M. le lieutenant-colonel de Mandrot en a donné l'histoire aux lecteurs du Musée Neuchâtelois. La Maison de Brandenbourg a donc eu à son service une levée, un régiment, 5 bataillons et une compagnie. Total: 8 corps suisses.

En revenant en arrière, nous voyons 100 Suisses servir l'intéressante et noble Pise contre Florence en 1503 et 3 levées illicites, en 1516, 1519 et 1525, le duc Ulrich de Wurtemberg, auquel le duc Guillaume de Bavière et le Cercle de Souabe en opposèrent chacun une pareille à ces deux premières dates.

Alphonse I^{er}, duc de Ferrare, eut une garde suisse qui passa à Modène en 1598 avec don César et la branche de la

14 Coup-d'œil général sur l'histoire militaire des
Maison d'Este qui y a régné depuis. Le duc Hercule II avait
12 compagnies suisses à son service de 1557 à 1559.

En 1546, une levée illicite doit avoir servi l'Union des prin-
ces protestants d'Allemagne, dite de Smalkalden, contre celle
enrôlée par Charles-Quint.

Les ducs de Mantoue, de la Maison de Gonzague, eurent
une compagnie de gardes suisses dès 1550, un corps d'élite en
1630, les vingt-deux Suisses de Madame Sérénissime (mère de
Charles II) en 1646, et, de cette époque jusqu'en 1707, une
nouvelle garde suisse.

Ici nous rentrons en France et nous abordons le plus an-
cien service protestant qui ait employé des troupes suisses.
Louis, prince de Condé, devenu chef du parti des Huguenots
leva en 1562, sous main, le régiment bernois de Diesbach qui
fut immédiatement rappelé et 7 compagnies neuchâteloises et
valaisannes sous le colonel Ambuel.

Henri, prince de Condé, succéda à son père comme chef
du parti et obtint en 1575, à l'aide du comte palatin Jean Ca-
simir et sous-main, deux autres régiments bernois de Diesbach,
qu'il solda jusqu'à l'année suivante et dont il tira momentané-
ment une garde pour sa personne.

Henri, roi de Navarre, neveu du premier et successeur du
second à la tête des protestants de France, leva enfin les qua-
tre régiments d'Aubonne, de Krieg, de Tillmann et de Ryhiner,
qui firent la campagne malheureuse de 1587.

D'un autre côté, Leu parle d'une compagnie accordée en
1581 par Soleure au duc d'Alençon, frère de Henri III. La
Ligue elle-même levait, en 1585, le régiment de Pfyffer, en
1589 un autre régiment de ce nom et celui de Beroldingen.
Ces deux derniers ont été licenciés par Henri IV après la ba-
taille d'Ivry, où il les avait épargnés. Un de leurs détache-
ments, assiégié dans Paris, a été confondu par Voltaire avec
les lansquenets allemands de Herbertstein et calomnié dans sa
Henriade.

Ces 13 corps, quoique non levés par la Couronne, appar-
tiennent indirectement au service de France, que nous quittions

définitivement pour l'Italie, où Cosme I^{er} de Médicis, duc, puis grand-duke de Toscane (1537—74) doit avoir eu une garde suisse. On parle aussi d'un régiment Lusser, au service de ce pays en 1648. Nous avons déjà vu le grand-duc François-Etienne, amener de Nancy à Florence sa garde suisse et l'emmener comme empereur d'Allemagne à Vienne en 1745.

Pour clore le XVI^e siècle, nous dirons que le duc Jean-Casimir de Saxe-Cobourg eut, de 1597 à 1598, une garde grisonne, puis qu'outre la garde suisse transplantée de Ferrare dans cette dernière année, les ducs de Modène formèrent, en 1643, la compagnie Lusser, en 1646 le régiment de ce nom, en 1741 celui des gardes suisses du général Gross, en 1743 celui du colonel Mottet. En 1748, ils avaient encore des troupes suisse à leur service, entr'autres une compagnie Sandoz de Neuchâtel.

Avec le XVII^e siècle, nous tombons en pleine guerre de Trente ans et voyons Gustave-Adolphe, roi de Suède, lever sous-main, en 1632, les deux régiments protestants d'Escher et de Weiss, qui, deux ans après, furent à peu près détruits à Nördlingen. On nous a parlé vaguement d'un régiment suisse qui aurait servi Charles XII.

La république de Gênes doit avoir eu des troupes suisses avant 1653¹⁾). Malgré son importance, ce service est le moins connu de tous. En attendant des données plus précises, que j'attends, je mentionnerais la compagnie bernoise Schellenbried levée en 1708 et existant encore en 1736, époque où quatre régiments suisses étaient employés en Corse et renforcés par plusieurs compagnies, le régiment grison Janett, levé en 1754, et dont un bataillon fut incorporé dans la garde des Doges, enfin le régiment de Gaulis, existant en 1797, date de la fin de ce service et de cette république.

De 1653 à 1799, la république de Lucques a eu sa garde

1) Des renseignements plus récents en signalent l'existence déjà au XVI^e siècle.

16 Coup-d'œil général sur l'histoire militaire des suisses; de 1656 à 1698 les Electeurs de Saxe ont possédé la leur.

En 1676, le service de la république héréditaire des Provinces-Unies des Pays-Bas débuta par la levée du régiment de Watteville, que Berne n'avoua pas et qui dura 10 ans. Ce service devint le plus naturel pour les cantons protestants comme celui de la seule république protestante existante alors en Europe. Cette puissance leva successivement, de 1693 à 1748, 13 régiments et 5 compagnies isolées. A peu près la moitié de ces corps ont été permanents et plus d'une compagnie neuchâteloise a également figuré dans leurs rangs, par exemple dans le régiment Chambrier. Tous plus ou moins, ont pris part aux guerres de la fin du XVII^e siècle, à celles des successions d'Espagne et d'Autriche et ont fini par défendre le pays contre les armées de la république française. En 1796 et 1797, la république batave licenciait les six régiments des gardes suisses, de Schmid, de Gumoëns, de May, de Löchmann et de Stockar encore sur pied et gardait 300 hommes à son service. Le régiment suisse neuchâtelois de Meuron, formé en 1781 par la Compagnie hollandaise des Indes orientales, venait de passer au service d'Angleterre en 1795.

Créé en 1814, le royaume des Pays-Bas capitula successivement pour les quatre régiments suisses de Jenner, Ziegler, de Schmid puis Sprecher, d'Ausdermaur puis Gœldlin, qui, licenciés en 1829, versèrent beaucoup d'officiers et plus de la moitié de la troupe dans les corps nationaux, surtout dans l'artillerie à cheval, le 2^e bataillon de grenadiers de la garde et le 10^e d'infanterie, qui se distinguèrent devant Bruxelles en 1830 par leur valeur et leur fidélité. C'est également au profit de l'armée hollandaise que s'opère depuis longtemps le recrutement des Indes.

Nulle part les Suisses n'ont été si bien vus des populations qu'en Hollande, ce qui a rendu ce service peut-être encore plus populaire que celui de France. Le licenciement des derniers régiments a été une grande faute qui a coûté la Belgique à l'état.

La Suisse a fourni au service de Hollande 27 corps dont 19 régiments et 8 compagnies.

L'Angleterre à levé, en 1690, la compagnie franche Oberkan, en 1691 le bataillon de ce nom, en 1694 le régiment de Saceonai, qui passa, en 1697, au service de Hollande. Ces trois corps avaient été employés en Piémont, où le premier avait servi de garde au maréchal Schomberg.

En 1794, cette puissance accueillait à son service le régiment suisse de Schmid jusqu'alors au service du Piémont; en 1795 le régiment de Meuron, qu'elle employa d'abord aux Indes orientales et notamment à l'assaut de Seringapatam, plus tard dans la Méditerranée et enfin au Canada; en 1798 et sous le nom de Roll, le régiment Royal-Etranger qui, à sa solde depuis 1794, avait été employé en Corse et en Portugal. Ce corps la servit dès lors en Egypte, en Espagne, en Italie et aux îles Ioniennes; en 1799, à la prise de Minorque, deux bataillons suisses du service d'Espagne, dont elle fit son régiment de Minorque puis de Stuart, enfin son 97^e d'infanterie, qui devint tout-à-fait anglais en 1811, après avoir combattu en Egypte, en Espagne et en Portugal. Dès la fin de 1798 et au commencement de l'année suivante, l'Angleterre avait pris à sa solde les quatre régiments d'émigrés suisses de Rovéréa, de Bachmann, de Salis et de Courten et le bataillon Managhetta qui firent, avec les Autrichiens et les Russes, les campagnes de 1799 et de 1800. Ces quatre régiments, licenciés après la paix de Lunéville firent le fond du régiment de Watteville que le gouvernement britannique employa en Egypte, dans la Méditerranée, en Espagne, au Canada et licencia en 1816 avec ceux de Roll et de Meuron.

Enfin, de 1855 à 1856, il a entretenu une légion suisse de deux régiments d'infanterie légère et d'une compagnie de carabiniers. La manière dont elle a été levée a un peu discrépité ce service, jadis en honneur dans une partie de l'aristocratie suisse, qui, de 1798 à 1816, a regardé la France comme ennemie de son pays.

De son côté, la Compagnie anglaise des Indes orientales

18 Coup-d'œil général sur l'histoire militaire des

avait été servie de 1752 à 1759 par une compagnie de volontaires suisses, qui, commandée par le capitaine allemand Gauß, aida lord Clive à conquérir le Bengale à la bataille de Plassey.

Ce sont donc 5 régiments et un bataillon à la solde, 7 régiments, 1 bataillon, 2 compagnies au service britannique. Total: 16 corps.

Au XVIII^e siècle nous voyons commencer le service de Naples. En 1734, Charles III, devenu roi des Deux-Siciles conquises par lui, formait un bataillon de gardes suisses, qui ne tarda pas à devenir un régiment, puis les régiments de Jauch et de Tschudi, en 1764 celui de Wirz, que l'Espagne avait laissé à sa disposition jusque-là. Après avoir sauvé une première fois le trône à Velletri en 1744 et pris part à la guerre de la succession d'Autriche, ils furent licenciés en 1790, et, à la suite des réformes du général de Salis-Marschlins, fondus dans deux régiments étrangers qui défendirent le royaume contre l'invasion française de Championnet. Leurs débris, dispersés en 1799 dans trois régiments siciliens, entrèrent en 1800 dans la création du régiment de *Real-Allemagna* et, après la débâcle de 1806, dans celle d'un troisième régiment étranger qui rentra de Sicile à Naples à la restauration de 1815. Il forma alors le fond d'un nouveau régiment étranger, qui employé contre le brigandage en Pouille, vit ses deux bataillons, séparés l'un de l'autre, disparaître dans la révolution de 1820.

De 1825 à 1829, la Couronne des Deux-Siciles forma quatre nouveaux régiments suisses, qui aidèrent à réprimer les soulèvements siciliens de 1837 et de 1848, sauvèrent eux aussi le trône et cette fois la Constitution octroyée et jurée depuis peu et prirent part aux deux expéditions contre la république romaine en 1849. On leur adjoignit, en 1850, un bataillon de chasseurs portant le numéro 13 de cette arme dans l'armée. Licenciés en 1859, à la suite de scènes navrantes pour l'honneur national, ces cinq corps firent place à trois bataillons de carabiniers et à une batterie d'artillerie, avec la qualification de troupes étrangères. Les compagnies de vétérans, attachées aux régiments suisses depuis 1849, constituèrent dès lors un

bataillon indépendant. Ces cinq derniers corps furent congédés à la suite de la capitulation de Gaëte en 1861, après avoir lutté contre la dernière invasion du royaume et défendu jusqu'au bout le trône à l'élévation duquel deux régiments suisses d'Espagne avaient contribué 127 ans auparavant.

Le service de Naples est représenté par 13 régiments, 5 bataillons, 1 batterie; 19 corps en tout.

Avant de prendre congé du XVIII^e siècle n'oublions pas la Corse, où en 1768, deux compagnies de déserteurs suisses et de prisonniers allemands du service de Gênes, en 1793 un bataillon suisse licencié par la France, servirent sous les drapeaux de Paoli.

Le XIX^e siècle a vu pour sa part la compagnie suisse Traxler suivre, en 1834, le roi Othon en Grèce, parmi ses bataillons de volontaires bavarois.

En 1848 la colonne du commandant Vicari assista l'insurrection lombarde contre l'Autriche en faisant le coup de feu devant Peschiera, la compagnie Ott en faisant partie du corps d'observation du Tyrol, la compagnie de carabiniers du major Borgeaud en combattant sur le Tonale.

En 1860, l'armée garibaldienne comptait à son départ de Palerme un bataillon de déserteurs suisses et allemands, auquel appartenait probablement la compagnie qui prit part à la bataille du Volturno.

Enfin, parmi les 4000 Suisses qui doivent avoir figuré dans les rangs de l'armée dite fédérale aux Etats-Unis d'Amérique dans la guerre de 1861 à 1864, nous n'avons pu découvrir jusqu'ici qu'un corps distinct, savoir la compagnie incorporée dans le 1^{er} régiment de carabiniers. On nous a aussi parlé d'une compagnie de cavalerie, mais vaguement¹⁾

1) Des renseignements postérieurs nous ont signalé l'existence de deux autres compagnies suisses dans les 7^e et 39^e régiments de New-York et de plusieurs dans ceux de l'ouest. Ils portent à moins de 4000 hommes le nombre des Suisses qui ont servi dans l'armée du Sud.

20 Coup-d'œil général sur l'histoire militaire des

Voilà, Messieurs, le cadre du travail que j'ai voulu vous soumettre, et, si je fais le total des troupes fournies par la Suisse à l'étranger depuis 1373, jusqu'à nous, je trouve 105 levées, 291 régiments, 24 bataillons, 235 compagnies, 2 batteries et un demi-escadron, ce qui donne 623 corps en tout. Les principaux services s'y suivent dans la proportion suivante: la France, l'Espagne, Venise, la Maison de Savoie, Rome, la Hollande, Naples, l'Autriche, l'Angleterre, etc.

Mais je me hâte d'ajouter que ces chiffres ne peuvent être qu'approximatifs et que la suite de mes études se chargera seule de les préciser d'une manière définitive, à mesure que la lumière se fera sur tel ou tel point resté vague ou même obscur.

Quant aux biographies des officiers-généraux, elles portent, pour le moment sur 629 individus à 30 services différents; par exemple, 266 en France, 79 en Hollande, 55 à Naples, 46 en Piémont, 42 en Autriche, 36 en Espagne, 21 en Angleterre, 16 en Russie, 14 en Prusse, 8 à Rome, 5 en Saxe, 5 en Suède, etc. Dans ce nombre figure même un pacha turc (Cugny, de La Saraz).

Enfin, les officiers d'autres grades, qui ont servi ou servent encore dans les corps suisses ou isolément dans 76 armées étrangères, atteindront bien avec le temps le chiffre, non de 25,000 comme nous l'avons dit par erreur, mais peut-être le double.

Tel est, Messieurs, l'ouvrage dont j'ai fait ma spécialité et auquel j'ai voué ma vie sans que je puisse avoir l'espérance de l'achever. C'est à de plus heureux qu'est réservé ce soin, j'ose même dire cet honneur, car j'en vois toujours à servir son pays, et je crois servir le mien en écrivant ce livre.

Il y a là, vous le voyez, un champ bien vaste et bien riche, ouvert à l'investigation. Ce champ, plusieurs l'ont défriché avant moi et il faudra cependant bien du temps encore avant que le pays connaisse à fond la partie incontestablement la plus brillante de ses annales militaires, en dehors, bien entendu,

des victoires remportées par nos pères pour l'indépendance nationale. Ce travail me semble donc de nature à intéresser un peuple de soldats. A côté de quelques pages fâcheuses, cette histoire, qui embrasse près de cinq siècles, surabonde en faits d'armes héroïques. Elle a eu enfin pour théâtre le monde entier et combien d'armées européennes peuvent en dire autant de la leur? Il n'y a que celles de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande et du Portugal. De là cette popularité militaire si universelle et bien plus vieille que notre commerce et notre industrie, popularité dont nous n'avons pas à rougir et de laquelle nous vivons tous. Car c'est bel et bien à elle, en partie du moins, que la Suisse doit d'exister encore.

Je finis, Messieurs, par recourir à vos lumières et par réclamer de votre part une coopération indirecte à mon entreprise. Veuillez me communiquer en temps et lieu tous les documents qui vous tomberont sous la main ou se trouveront déjà en votre possession, et qui auront trait à mon sujet¹⁾. Seulement, je vous ferai observer que l'histoire du service étranger jusqu'au commencement de la révolution française étant plus ou moins connue, je m'occupe essentiellement de celle postérieure à cette date.

Au moment où j'écris ces lignes, les troupes suisses au service étranger se réduisent à un millier d'hommes soldés par le Saint-Siège; les officiers généraux en activité à six: MM. *de Courten*, également à Rome; *de Mallet*, en France; *Baud* et *Alex. de Stürler* en Russie; *Adam de Stürler* en Hollande et *Servert* en Espagne. Enfin, il ne reste plus qu'une cinquantaine d'officiers d'autres grades épargnés dans une douzaine d'armées étrangères.

1) J'étends ma requête à tout ce que la Suisse possède d'hommes qui s'intéressent à la littérature militaire et à l'histoire nationale. Par documents j'entends des journaux particuliers, des états de service, des registres d'officiers, des biographies etc., etc. Des dessins, coloriés ou non, de costumes militaires suisses, seront également les bienvenus.

Le service étranger semble ainsi tirer à sa fin et avoir fait son temps. Cependant, en dépit des controverses si passionnées et souvent si injustes dont il est depuis longtemps l'objet il avait un côté pratique et surtout positivement patriotique. En face de nos voisins, surtout depuis qu'ils disposent d'armées de ligne, il versait dans nos milices un noyau d'hommes instruits, disciplinés, ayant surtout et souvent cette expérience de la guerre qui ne se remplace pas. C'est essentiellement ce noyau d'hommes qui, à Neuenegg et au Rothenthurm, a vaincu, en 1798, des troupes non seulement aguerries, mais même les plus aguerries qu'il y eût alors.

Nous regrettons la disparition graduelle de ces anciens militaires du milieu de nous et nous craignons même qu'elle ne contribue à altérer, avec le temps, l'esprit d'une nation qui a dû sa liberté et sa véritable grandeur à ses armes. Si nous manifestons ce regret et cette crainte, c'est dans l'intérêt de la défense de cette terre qui doit nous être sacrée entre toutes, de cette terre, sur laquelle nous vivons entre le tombeau de nos pères et le berceau de nos enfants, entre un passé militaire des plus glorieux et un avenir que nous savons insondable.

Il ne nous reste plus qu'à désirer la suppression des armées permanentes, afin que nos luttes avec le dehors redeviennent de plus en plus égales, et que nous recouvrions peut-être même notre supériorité des anciens jours.

Si j'avais voulu mieux préciser certains points de cet aperçu, dont j'ai du reste abrégé la lecture, j'aurais encore attendu. Mais je tenais à le présenter à la Société générale d'histoire suisse dans ce Neuchâtel même, où, indépendamment de ma famille maternelle, j'ai puisé le goût des études historiques dans les cours de MM. Guinand, Roulet et L'Eplattenier. J'avais là une vieille dette de reconnaissance à payer au collège et à l'auditoire de Belles-Lettres de cette ville, où j'ai passé une heureuse enfance et ma première jeunesse. Or, Messieurs, il y a des choses qui attachent et obligent.
